

L'INFORMATION MUNICIPALE

HIVER 2024-2025

VOLUME 37 - N° 4

Joyeuses Fêtes !



SOMMAIRE

2. CONSEIL EN BREF
3. MOT DU MAIRE
MAIRE SUPPLÉANT
4. BUDGET 2025

6. NOTRE COMMUNAUTÉ
PETIT MOMENT D'HISTOIRE
7. VIE MUNICIPALE
8. LOISIRS
10. FEERIE DES LUMIERES

15. OFFRES D'EMPLOI
17. ESPACE JEUX
20. RÈGLEMENTS
22. GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES



CONSEILLERS



Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 1
450 743-8779



Pierre St-Louis
Quartier 1, poste 2
450 742-9528



Ginette Richard
Quartier 2, poste 1
450 742-0660



Mélanie Gladu
Quartier 2, poste 2
450 746-7450



Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 1
450 881-1322



Michel Latour
Quartier 3, poste 2
450 746-8965

CONSEIL EN BREF

SÉANCE DU 26 AOÛT 2024

POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIÈRE

Le conseil adopte la politique numéro POL-2024-08-1 intitulée « Politique d'attribution d'aide financière ». De plus, le conseil nomme le maire à titre de représentant des élus comme membre du comité d'analyse et de recommandation des demandes d'aide financière déposées dans le cadre de l'application de cette politique. Cette politique est déposée sur le site Internet de la Ville.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 4) - PROJET DE STATIONS D'EXERCICES URBAINES

Le conseil municipal dépose une demande d'aide financière au montant de 71 089 \$ pour un projet local de vitalisation dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité dans le but de faire l'acquisition et l'installation de stations d'exercices extérieures et de tables à pique-nique à accessibilité universelle au parc Charlemagne-Péloquin.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 2) - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MUNICIPAUX - REMPLACEMENT DU MOBILIER URBAIN AU PARC CHARLEMAGNE-PÉLOQUIN

Le conseil municipal dépose une demande d'aide financière au montant de 49 055 \$ à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, à même son enveloppe municipale réservée dans le cadre la partie 3 du volet 2 du Fonds régions et ruralité intitulée « Soutien au développement de projets municipaux 2020-2025 », et ce, afin de remplacer le mobilier urbain désuet au parc Charlemagne-Péloquin.

ACHAT DE MOBILIER URBAIN - PARC CHARLEMAGNE-PÉLOQUIN

Le conseil permet l'achat, la livraison et l'installation de mobilier urbain en béton au parc Charlemagne-Péloquin, au prix de 46 725 \$, plus les taxes applicables, selon la proposition numéro 1051 datée du 15 juillet 2024 de Béton Bycon inc., et ce, conditionnellement à l'obtention d'une subvention dans le cadre du soutien au développement de projets municipaux (partie 3) du Fonds régions et ruralité (volet 2) de la MRC de Pierre-De Saurel couvrant la totalité de la dépense :

- 3 tables de pique-nique avec jeux;
- 4 bancs sans dossier;
- 5 tables de pique-nique standard;
- 3 bancs avec dossier.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil octroie un contrat pour l'achat et la livraison d'un tracteur neuf de marque John Deere, modèle 3045R, avec cabine « Snow Cab », incluant une lame à neige extensible et un souffleur arrière au coût de 89 706 \$, plus les taxes applicables, et ce, conformément à la proposition datée du 7 septembre 2024 de l'entreprise Agritex.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024

ENTENTE DE COLLABORATION POUR SOUTENIR LES MÉNAGES DANS LES SITUATIONS DE SINISTRE

Le conseil autorise le maire ou le directeur général et greffier ou le directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy (SPIU) à signer un protocole d'entente de collaboration pour soutenir les ménages dans les situations de sinistre ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

TRANSPORT DE NEIGE SAISON 2024-2025 - FERME CAPLETTE ET FLORENT CAPLETTE

Le conseil octroie un contrat à Ferme Caplette inc. et à Florent Caplette pour le transport de la neige durant la saison hivernale 2024-2025, et ce, conformément à l'offre de service datée du 20 septembre 2024, au prix (excluant les taxes) de :

- 125 \$ par heure pour un camion de 12 roues;
- 2 \$ par mètre cube.

TRANSPORT DE NEIGE SAISON 2024-2025 - LES ENTREPRISES COURNOYER ASPHALTE LTÉE

Le conseil octroie un contrat à Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée pour le transport de la neige durant la saison hivernale 2024 2025, et ce, conformément à l'offre de service datée du 16 septembre 2024, au prix (excluant les taxes) de :

- 138 \$ par heure pour un camion de 12 roues;
- 2,18 \$ par mètre cube.
- 130 \$ par heure pour un camion de 10 roues;

SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES RUES - SAISON 2024-2025

Le conseil autorise l'achat de sel à déglacement traité pour l'hiver 2024-2025 à Sel Warick inc. au prix de 268 \$ par ballot d'une tonne, plus un montant de 6 \$ par palette non retournable, selon la soumission numéro 069131 en date du 9 septembre 2024.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH - BUDGET ET QUOTE-PART 2025

Le conseil adopte le budget 2025 de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch totalisant 1 900 000 \$ conformément à l'article 468.3 de la Loi sur les cités et villes. De plus, il accepte de verser la quote-part de 314 005 \$ pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

MANDAT POUR NÉGOCIATION DANS LE DOSSIER DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS

Le conseil ratifie le mandat octroyé par le directeur général et greffier à Me Gabriel Dumais, avocat de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, ainsi qu'à M. Frédéric Gagnon, ingénieur expert, des Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, afin d'entreprendre les négociations entre les parties impliquées dans le cadre du dossier de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-aux-Pins.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU-SAINT-LAURENT (RAERSL) - BUDGET ET QUOTE-PART 2025

Le conseil adopte le budget 2025 de la Régie de l'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent totalisant 1 790 330 \$ conformément à l'article 468.3 de la Loi sur les cités et villes. De plus, il accepte de verser la quote-part de la Ville au montant de 74 223 \$ pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ENTENTE DE PARTAGE DES INSTALLATIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

Le conseil municipal permet la signature d'une entente avec le Centre de service scolaire de Sorel-Tracy et/ou l'École Martel ayant pour objet d'établir une collaboration entre les parties relativement à l'utilisation et l'entretien de certains équipements, terrains et locaux au bénéfice de leur clientèle respective.

BLOC SANITAIRE DU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

Le conseil ratifie les mandats de services professionnels octroyés par le directeur général et greffier à :

- Les Services EXP inc., selon l'offre de services professionnels du 17 octobre 2024, pour la réalisation de plans et devis en mécanique et électricité du bâtiment ainsi que la surveillance partielle des travaux, au coût de 12 500 \$, plus les taxes applicables;
- Gestech consultants, selon l'offre de services professionnels du 11 octobre 2024, pour la réalisation de plans et devis pour la structure et génie civil ainsi que la surveillance partielle des travaux, au coût de 13 500 \$, plus les taxes applicables.

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel a présenté son budget pour 2025, le 9 décembre dernier. Celui-ci met en évidence la gestion des finances de la Ville face à des dépenses incompressibles représentant 78 % du budget, telles que les frais de financement, les quotes-parts pour l'eau et l'assainissement, ainsi que les contrats de service. Malgré ces contraintes, plusieurs priorités ont été définies pour améliorer la qualité de vie des citoyens, notamment les festivités du 150^e anniversaire, des investissements dans les parcs et espaces verts, ainsi que des rénovations dans les bâtiments et infrastructures souterraines. La planification stratégique permet de préparer l'avenir de la Ville en optimisant les ressources et les investissements. Le budget de 6 065 870 \$, soit une augmentation de 6 %, entraînera une légère hausse des taxes foncières, avec une augmentation moyenne de 85,60 \$ pour une résidence de valeur moyenne s'établissant à 146 953 \$. Vous pourrez en apprendre plus en consultant les pages 4 et 5 du présent bulletin l'Information municipale.

Le 6 décembre, lors de la Fête des Lumières, a eu lieu le lancement des festivités du 150^e anniversaire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Il s'agit d'une étape importante pour dévoiler ce qui sera présenté tout au long de l'année. Nous aurons plusieurs festivités et surprises au fil des mois. Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui siègent au comité organisateur. Ce sont des gens engagés qui ont Saint-Joseph-de-Sorel à cœur. Ils vous livreront une année mémorable, j'en suis certain !

Bon 150^e Saint-Joseph-de-Sorel !

À l'aube de cette période des Fêtes, un moment propice aux rassemblements et à la réflexion, je tiens à vous adresser, ainsi qu'à vos proches et amis, mes vœux les plus chaleureux. Que cette saison soit remplie de joie, de sérénité et de précieux instants partagés. Au nom des membres du conseil municipal : Jean-Guy Cournoyer, Pierre St-Louis, Ginette Richard, Mélanie Gladu, Sophie Dufresne et Michel Latour, je vous souhaite un Noël magique et une année 2025 empreinte de bonheur, de réussite et de prospérité. Que l'année à venir soit à la hauteur de vos espérances et que nous continuions ensemble à faire rayonner notre belle communauté de Saint-Joseph-de-Sorel.



Vincent Deguise, maire
450 881-3316



MAIRE SUPPLÉANT

du 4 novembre 2024
au 10 mars 2025



Mélanie Gladu | Quartier 2, poste 2

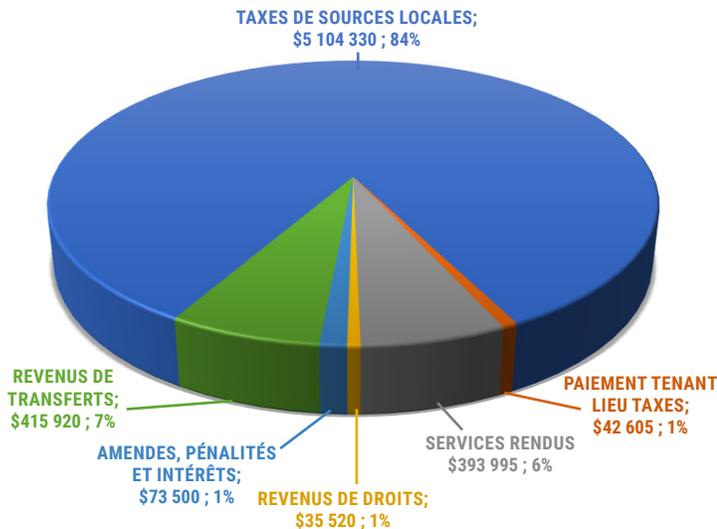
Madame Gladu a été élue pour la première fois en novembre 2017. Elle est membre des comités suivants : Comité de reconnaissance des bénévoles, comité organisateur de la Grande marche, comité du développement communautaire, comité du 150^e, comité d'information (communications), comité environnement et développement durable, comité MADA et politique familiale et comité régional de développement social (MRC de Pierre-De Saurel).

BUDGET 2025

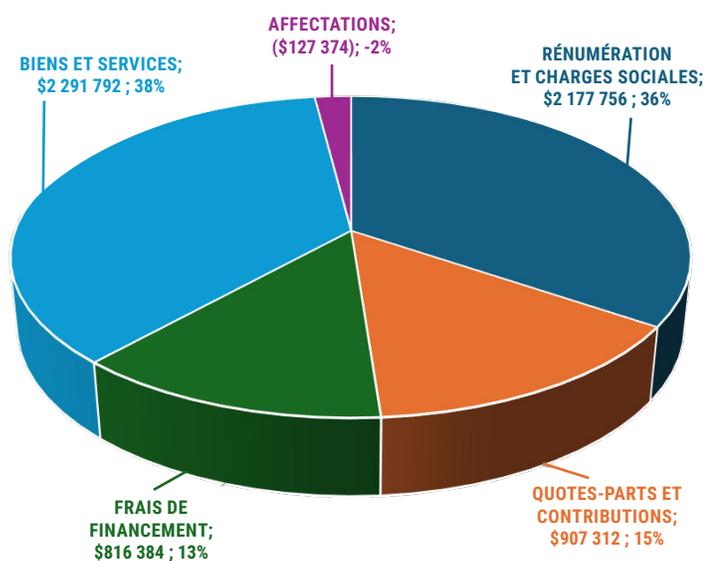
Le conseil municipal présente son budget pour l'année 2025, une étape cruciale pour orienter les finances de la Ville et répondre aux besoins de la communauté. Ce budget revêt une importance particulière, car il doit composer avec des contraintes de dépenses obligatoires tout en visant à répondre aux priorités locales.

Cette présentation vous permet de découvrir les principaux axes du budget 2025 et d'en saisir les implications pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

REVENUS



REVENUS	BUDGET 2025	BUDGET 2024
Taxes de sources locales	5 104 330 \$	4 793 585 \$
Païement tenant lieu taxes	42 605 \$	35 000 \$
Services rendus	393 995 \$	395 875 \$
Revenus de droits	35 520 \$	31 000 \$
Amendes, pénalités et intérêts	73 500 \$	48 500 \$
Revenus de transferts	415 920 \$	416 775 \$
Total des revenus	6 065 870 \$	5 720 735 \$



DÉPENSES PAR OBJET	BUDGET 2025	BUDGET 2024
Rémunération et charges sociales	2 177 756 \$	2 003 790 \$
Quotes-parts et contributions	907 312 \$	885 755 \$
Service de la dette et activités financières	816 384 \$	792 810 \$
Biens et services	2 291 792 \$	2 043 180 \$
Affectations	(127 374 \$)	(4 800 \$)
Total des dépenses	6 065 870 \$	5 720 735 \$

DÉPENSES PAR SERVICES	BUDGET 2025	BUDGET 2024
Administration générale	1 384 045 \$	1 334 885 \$
Sécurité publique	586 060 \$	548 540 \$
Transport	755 225 \$	742 140 \$
Hygiène du milieu	718 075 \$	733 025 \$
Amén., urb.dév./santé, bien-être	66 805 \$	55 150 \$
Loisirs & culture	1 582 620 \$	1 263 250 \$
Édifices, machinerie, véhicules	284 030 \$	255 735 \$
Frais de financement et activités	816 384 \$	792 810 \$
Affectations	- 127 374 \$	- 4 800 \$
Total des dépenses	6 065 870 \$	5 720 735 \$

BUDGET 2025 (SUITE)

TAUX ET TARIFS

DESCRIPTION	2025	2024	2023
Foncière de base (du 100 \$ d'évaluation)	1,1960 \$ (+ 4 %)	1,15 \$	1,10 \$
Foncière immeubles non résidentiels valeur moins de 400 000 \$ (du 100 \$ d'évaluation)	2,5272 \$ (+ 4 %)	2,43 \$	2,29 \$
Foncière immeubles non résidentiels valeur de 400 000 \$ et + (du 100 \$ d'évaluation)	2,6322 \$ (+ 7 %)	2,46 \$	2,29 \$
Eau - par logement (résidentiel)	155,00 \$	150,00 \$	135,00 \$
Eau - par logement (mixte)	160,00 \$	150,00 \$	135,00 \$
Eau - par logement (non-résidentiel)	250,00 \$	150,00 \$	135,00 \$
Eau au compteur	1,25 \$ du m ³	0,00316996 \$ (au gallon) (0,84 \$ du m3)	0,00187068 \$ (au gallon)

COMPTE DE TAXE - MAISON MOYENNE

ANNÉE	Évaluation moy. résidentielle	Taxes à évaluation	Tarifs	Total	Variation
2025	146 953 \$	1 758\$	155 \$	1 913 \$	+ 85,60 \$ / 4,7%
2024	145 822 \$	1 677\$	150 \$	1 827 \$	+ 87,91 \$ / 5%

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

Activités d'investissement 2025		Activités d'investissement 2026	
Remplacement du déversoir au DR-02	675 000 \$	Réfection de fenêtres (petite salle et bureau du 2 ^e étage et 1 ^{er} étage)	
Plans et devis pour la réfection des rues Lussier, Vézina, Marcil	24 144 \$	Remplacement d'un tracteur à gazon	
Gainage de rues	100 000 \$	Équipements informatiques	
Remplacement du F550 2000	87 850 \$	Identification et affichage dans les parcs	
Équipement de machinerie	80 000 \$	Réfection des jeux d'eau au parc Charlemagne-Péloquin	
Chauffage à l'aréna	15 000 \$	Sol au jardin communautaire du parc Olivar-Gravel	
Mobilier de bureau et rotation d'équipements informatiques	7 500 \$	Mobilier urbain au parc de la Pointe-aux-Pins	
Reconstruction du bloc sanitaire au parc de la Pointe-aux-Pins	113 000 \$	Plantation d'arbres, arbustes et décorations lunineuses dans la ville	
Station d'exercices extérieures au parc Charlemagne-Péloquin	65 000 \$	Réfection du 2 ^e étage du centre communautaire	
Mobilier urbain au parc Charlemagne-Péloquin	52 500 \$	Gestion des accès dans les bâtiments	
Éclairage architectural Phase 3 à l'Hôtel de Ville	13 835\$	Activités d'investissement 2027	
Réfection de la cuisine du 2 ^e étage	20 000 \$	Réfection des rues McCarthy, Saint-Joseph et Chevrier (entre McCarthy et Saint-Joseph)	
Total	1 253 829 \$	Remplacement d'un véhicule souffleur	
		Équipements à l'aréna	
		Équipements informatiques	
		Mobilier urbain au parc Olivar-Gravel	
		Gestion des accès dans les bâtiments	

NOTRE COMMUNAUTÉ

LE CHEZ-NOUS REDONNE POUR NOËL

Le 9 décembre dernier, le Chez-Nous de Saint-Joseph a remis une quarantaine de sacs de denrées à l'École Martel, qui s'occupera ensuite de faire des paniers et de les distribuer auprès de familles dans le besoin, résidant à Saint-Joseph-de-Sorel. Le Chez-Nous donnera aussi de l'argent afin de compléter lesdits paniers de denrées périssables. De plus, le Chez-Nous de Saint-Joseph a offert d'habiller trois enfants de l'École Martel pour la période hivernale.



LE VAISSEAU D'OR



VOUS ÊTES TOUCHÉ PAR LE
**TROUBLE DE SANTÉ MENTALE
D'UN PROCHE?**
conjoint, enfant, parent

**Depuis plus de 30 ans,
Le Vaisseau d'Or est
là pour vous aider !**

Au service des familles
de la MRC de Pierre-De Saurel



Ne soyez plus jamais seul !

APPRENEZ À COMPOSER AVEC LE
**TROUBLE DE
SANTÉ MENTALE
D'UN PROCHE?**

Troubles anxieux - Dépression majeure - Trouble bipolaire
Trouble de personnalité limite - Troubles obsessionnels compulsifs

**SERVICES
SPÉCIALISÉS**
DISPONIBLES GRATUITEMENT

- Interventions psychosociales (Rencontres avec une intervenante)
- Activités d'information
- Activités de formations
- Groupes d'entraide et de soutien
- Mesure de répit

Vous avez le « Don de nous aider »
Rendez-vous sur notre site, devenez membre ami et soutenez-nous par un don!

201 rue Robillard, bureau 210
sorel-Tracy (Québec) J3P 8C7
info@levaisseau dor.org
www.levaisseau dor.org
450 743-2300

CERTIFIÉ
Réseau
Avant de
Craquer



232121

PETIT MOMENT D'HISTOIRE

Q.I.T. Fer et Titane

Au cours des années 1940, la découverte d'importants gisements d'ilménite au nord d'Havre-Saint-Pierre mène à la fondation de la Quebec Iron and Titanium Corporation of Canada Limited (Q.I.T.). Incorporée en 1948, l'entreprise commence ses activités deux années plus tard dans un bâtiment qu'elle fait ériger à Saint-Joseph-de-Sorel.

L'usine croît rapidement au cours des décennies suivantes : neuf fours de réduction y sont aménagés afin d'alimenter la chaîne de production des différentes fabriques du complexe. Se rajoutent à l'usine d'enrichissement et d'affinage, un centre de recherche et un nouveau bâtiment administratif. Une usine de pigments métalliques vient compléter le complexe en 1968. Grâce à ses nombreuses usines complémentaires et à la variété de produits de qualité, le complexe de Q.I.T. amène un rayonnement international à la ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La photographie ci-contre représente les installations de la Q.I.T. le 21 septembre 1950, quelques jours après le début de ses activités.



SOURCE : SHPS, Fonds QIT Fer et Titane, P118. En traitement

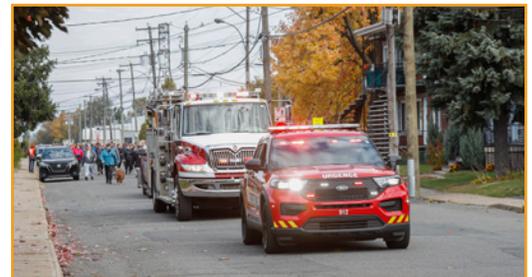
REMISE DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF

La 16^e édition du tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a eu lieu le vendredi 6 septembre 2024 au Club de golf Les Dunes. Ce dernier a généré des profits de 10 810 \$. Le 23 octobre dernier, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a remis lesdits profits à trois organismes, soit la Maison Halte-Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, le groupe d'entraide le GESTE et la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Sorel, lors d'une réception à l'Hôtel de Ville.

Au plaisir de vous retrouver le vendredi 5 septembre 2025, pour la 17^e édition du tournoi de Golf de la Ville !



LA GRANDE MARCHÉ DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE



La 6^e édition de la Grande marche encouragée par le Grand défi Pierre Lavoie a eu lieu le 20 octobre dernier. Ce sont plus de 700 marcheurs qui ont parcouru les rues, les parcs et les espaces publics de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour un total d'environ 5 kilomètres. Nous avons pu compter sur la participation de QSL-Terminal Maritime Sorel-Tracy et les Fromageries Bel Canada inc., pour la distribution de collations, d'Avignon pour les stations d'eau disponibles sur le site, des Forges de Sorel pour le prêt de son stationnement, de MusiForme pour la séance d'échauffement avant le départ, ainsi qu'à Maple Mc2 qui ont pu faire découvrir leurs boissons pour sportifs, à base de sucre d'érable biologique.

LOISIRS

HORAIRE DE PATINAGE LIBRE 2024-2025 DU LUNDI AU VENDREDI DE 13 H 30 À 15 H 30

décembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

janvier						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

février						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

mars						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

avril						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

LÉGENDE

	Patinage libre
	Patinage libre annulé
	Activités spéciales

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

ÉVÈNEMENTS

- 14 décembre 2024 : Patin libre de Noël
- 24-25-26-31 décembre 2024 : Centre récréatif Aussant fermé
- 1-2 janvier 2025 : Centre récréatif Aussant fermé
- 3 au 7 mars 2025 : Semaine de relâche (patinage et hockey libre)

VENEZ ENCOURAGER VOS JOUEURS FAVORIS !

Tournois Aréna Aussant

Tournoi mixte GoPRO.....	24, 25 et 26 janvier 2025
Pee-Wee contre le cancer.....	22 février 2025
Tournoi Intermédiaire	21, 22, 23, 29 et 30 mars 2025
Tournoi Rio Tinto	14 au 18 avril 2025

	<p>KINO GYM-ATOUT</p> <p>DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS</p> <p>INCLUANT</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la condition physique Programme d'entraînement personnalisé 	<p>PROGRAMMES JEUNESSE</p> <p>DÈS LE 19 JANVIER 8 SEMAINES</p> <p>AMIKINS</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 1/2 à 5 ans <p>FÊTE D'ENFANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 à 12 ans Avec ou sans escalade 3 heures d'animation <p>LOCATION DE GYMNASE</p> <ul style="list-style-type: none"> Fête/réunion entre amis Forfait de 3 heures 	<p>COURS EN GROUPE</p> <p>DÈS LE 13 JANVIER 12 SEMAINES</p> <p>PILATES</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 niveaux <p>MISE EN FORME POUR AÎNÉS</p> <p>GOLF</p> <p>DÈS LE 16 MARS 7 SEMAINES</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérieur et extérieur 	<p>PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS</p> <p>CÉGEP SOREL TRACY</p> <p>Centre sportif</p> <p>3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY</p> <p>450 743-9127</p> <p>www.cegepst.qc.ca/centre-sportif</p>
<p>OFFREZ LA SANTÉ EN CADEAU!</p> <p>JOIGNEZ-NOUS! </p>				

GESTION DES DOULEURS



Jour : Mardi
Heure : 13 h à 14 h 15
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit (inscription obligatoire)
Durée : 10 septembre 2024 au 20 mai 2025
Information : 450 743-1285

AÎNÉS

* Il y aura une pause pour les semaines du 22 et du 29 décembre 2024.

MOBILITÉ ÉQUILIBRE



Jour : Mardi
Heure : 14 h 30 à 15 h 30
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit (inscription obligatoire)
Durée : 10 septembre 2024 au 20 mai 2025
Information : 450 743-1285

AÎNÉS

* Il y aura une pause pour les semaines du 22 et du 29 décembre 2024.

STRATÉGIE INTELLECTUELLE



Jour : Jeudi
Heure : 13 h 30 à 15 h 30
Lieu : Salle Roger Frappier (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit (inscription obligatoire)
Durée : 12 septembre 2024 au 22 mai 2025
Information : 450 743-1285

AÎNÉS

* Il y aura une pause pour les semaines du 22 et du 29 décembre 2024.

ZUMBA ET POUND



Jour : Lundi et mercredi
Heure : 17 h à 18 h (Zumba)
 18 h à 19 h (Pound)
Lieu : Salles Olivar-Gravel et Roger Frappier (702, rue Montcalm)
Info : Inscription obligatoire : <https://www.musiforme.com>
Durée : 3 février au 21 mai 2025

POUR TOUS

GYMNASTIQUE ACTIVE ET DOS STRETCHING

Jour : Vendredi
Heure : 9 h à 10 h 30
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit (AUCUNE INSCRIPTION REQUISE)
Durée : 17 janvier au 4 avril 2025

NOUVEAU !

AÎNÉS

L'activité Aînés actifs est rendue possible grâce à la collaboration de la MRC Pierre- De Saurel et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

BADMINTON ET VOLLEYBALL LIBRE

Jour : Lundi volleyball
 Mercredi badminton
Heure : 18 h 30 à 21 h 30
Lieu : Gymnase École Martel, porte #2 (cour arrière)
Coût : Gratuit
Durée : À partir du 13 janvier 2025

NOUVEAU !

POUR TOUS

AFEAS SAINT-JOSEPH

L'AFEAS est une association féministe d'éducation et d'action sociale. Venez rencontrer les membres de l'AFEAS de Saint-Joseph, c'est l'occasion d'apprendre à tisser, broder, tricoter tout en échangeant. C'est aussi l'opportunité de se rassembler et de s'entraider.

Pour s'inscrire ou pour obtenir plus d'information, contactez Mme Aliette Lesieur, présidente au 450 743-4711.

BINGO RÉCRÉATIF



Jour : Tous les mercredis
Heure : 13 h
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
 Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph. Nous vous attendons en grand nombre !

* Il y aura une pause pour les semaines du 22 et du 29 décembre 2024.

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de Scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Jour : Tous les mardis
Heure : 18 h 30 à 21 h 30
Coût : Gratuit

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Monique Cool, au 450 743-8197.

* Il y aura une pause pour les semaines du 22 et du 29 décembre 2024.

TOURNOI DE SCRABBLE

Monsieur Patriick Takeu (à gauche sur la photo), membre du Club de Scrabble « Si J'oSais », a terminé à la troisième place du tournoi de Brossard, le 26 octobre 2024, avec une moyenne de 97,671 %. Félicitations !



FÉERIE DES LUMIÈRES

Du 1^{er} au 31 décembre 2024

PARTICIPEZ AU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL!

Vous êtes un citoyen de Saint-Joseph-de-Sorel?

Alors, vous êtes invité à décorer votre maison et/ou logement afin d'être éligible au concours.



Durant le mois de décembre, les conseillères et les conseillers sillonneront les rues de la ville afin de repérer les décors sortant de l'ordinaire.

L'originalité, le choix des matériaux, l'harmonisation des décors et des couleurs et la quantité d'éléments de décoration seront les critères d'appréciation qui guideront les membres du conseil municipal au cours de leur visite.

Trois gagnants (un par quartier) seront tirés au sort parmi les citoyens qui auront décoré leur résidence entre le 1^{er} et le 31 décembre.

Un bon d'achat de 150 \$ dans un commerce de la région sera remis à chaque gagnant.

Détails sur feeriedeslumieres.ca

LANCEMENT DU 150^e

CONFÉRENCE DE PRESSE



SCULPTURE DE JEAN « COCO » LARAMÉE



SO DANCE



SKETCH



Conception du décor : Gilles « Bill » Marcotte & Jean « Coco » Laramée

SPECTACLE PYROMUSICAL



SURVEILLEZ LA
PROGRAMMATION
COMPLÈTE À VENIR

www.vsj.s.ca/fr/150e-anniversaire



LE COMITÉ



FÉERIE DES LUMIÈRES

VENREDI 6 DÉCEMBRE 2024

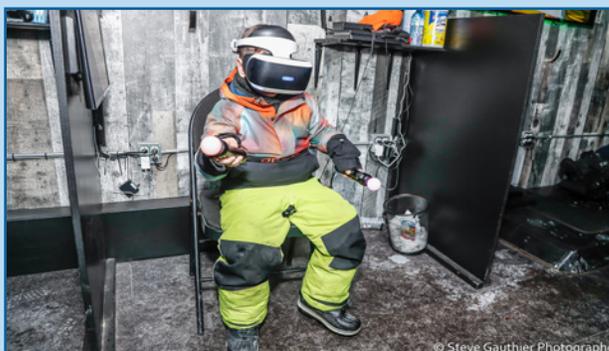
KING MELROSE ET DJ MARTY

King Melrose et DJ Marty étaient présents sur la grande scène extérieure. Ils ont su en faire chanter et danser plus d'un.



JEUX VIDÉO ET JEUX D'HABILITÉ

Sur le site se trouvaient des espaces qui permettaient de jouer confortablement, seul, avec des amis ou en famille, dans le théâtre mobile offrant un total de 20 consoles, ainsi que dans l'igloo chauffé, où l'on retrouvait les jeux d'habileté.



CAMION DE NOURRITURE DE RUE



Encore une fois cette année, un camion de nourriture de rue était présent sur le site de la Féerie des lumières. Les gens étaient invités à manger sur place (à l'intérieur de l'igloo chauffé et autour du foyer extérieur).

FEU DE FOYER

Les gens étaient invités à se rassembler pour se réchauffer autour du foyer extérieur.



FÉERIE DES LUMIÈRES

SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2024

POUND

Installée sur la grande scène extérieure, Francine Gamelin de MusiForme a fait bouger des personnes de tous âges avec un entraînement de pound.



JEUX GONFLABLES

En après-midi, les enfants ont pu profiter des jeux gonflables sur le site de la Féerie des lumières.



VISITE SURPRISE

Les personnes présentes sur le site ont eu la visite surprise du père Noël et du Grinch.



SUZIE VILLENEUVE

La soirée du samedi soir, ainsi que de la 11^e édition de la Féerie des lumières s'est terminée avec Suzie Villeneuve, qui a interprété plusieurs classiques de Noël.



Ce sont plus de 1 300 personnes qui se sont déplacées et qui ont participé à la réussite de cette 11^e édition.

Au plaisir de vous retrouver en décembre 2025 !

ÉPICERIE LE GESTE



**ICI PLATS CUISINÉS
POUR VOTRE
FAMILLE!**

Entrée • Plat principal • Dessert

**PASSER À VOTRE ÉPICERIE DE QUARTIER POUR FAIRE
LE PLEIN DE PROVISION POUR LE TEMPS DES FÊTES.**

**ÉPICERIE DE
QUARTIER**

LeGESTE

**VOTRE
ÉPICERIE !**

1225 Route Marie-Victorin,
Sorel-Tracy
450 746-5611



**Bières
& vins**



Pâtisserie



Boucherie

Facebook : @LeGesteOfficiel - Courriel : info@legeste.ca

OFFRES D'EMPLOI

Tu aimes le plein air ? Joins-toi à une équipe :  **Active**  **Énergique**  **Dynamique** 

PRÉPOSÉS (ÉES) À LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

PRINCIPALES TÂCHES

- Accomplir divers travaux reliés à l'entretien, au déneigement, à l'arrosage, à la réparation et à l'amélioration de la patinoire ;
- Veiller au bon déroulement des activités libres sur la glace ;
- Assurer la sécurité des usagers en effectuant une évaluation de la surface glacée ;
- Accueillir les citoyens à leur arrivée à la patinoire ;
- Assurer le respect des règlements et des consignes sur la glace et dans le local des patineurs.

DÉTAILS DE L'EMPLOI

HORAIRE : Lundi au vendredi de 18 h à 22 h
Samedi et dimanche de 13 h à 17 h

Quarts de travail de 4 heures par jour. Entre 8 heures et 20 heures par semaine (horaire variable selon la température)

DURÉE DE L'EMPLOI : mi-décembre 2024 à mi-mars 2025
(selon les conditions climatiques)

TAUX HORAIRE : 17,10 \$ / heure

COMPÉTENCES ET HABILITÉS REQUISES

- Attestation de formation de premiers soins (un atout) ;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- Connaissance des sports de glace ;
- Avoir un leadership positif ;
- Facilité à communiquer avec les jeunes et avec le public ;
- Sens des responsabilités et autonomie.

SURVEILLANTS (ES) - SAUVETEURS (EUSES) (PISCINE MUNICIPALE EXTÉRIEURE)

PRINCIPALES TÂCHES

- Surveiller les baigneurs et faire respecter les règlements de la piscine ;
- Administrer les premiers soins au besoin ;
- Veiller à la propreté de la piscine et du bâtiment ;
- Accueillir les baigneurs et répondre à leurs questions.

QUALIFICATIONS

- Détenir la certification Sauveteur national – piscine
- Posséder une formation Premiers Soins – Général/DEA

HORAIRE : Tous les jours de 12 h 30 à 20 h 30

Quart de travail de 6 ou 8 heures par jour
Entre 30 et 35 heures par semaine

DURÉE DE L'EMPLOI : juin à août 2025

TAUX HORAIRE : 20,60 \$ / heure

ENVOIE TON CV à loisirs@vsjs.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.
La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre des chances d'emploi égales à tous.

PRÉVENTION DES INCENDIES

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

PROGRAMME DE SECOURS ADAPTÉ

Informez-vous sur le programme
de secours adapté de votre
municipalité et inscrivez-vous
si vous êtes éligible !

Quebec.ca/prevention-incendies

CONSEILS POUR LES AÎNÉS

LA SÉCURITÉ INCENDIE, ÇA N'A PAS D'ÂGE !

AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai chaque mois.
- Favorisez l'installation d'un avertisseur de fumée à lumière stroboscopique ou combiné (son et lumière) si vous êtes atteint de surdité ou de problèmes d'audition.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans à partir de la date de fabrication.

ARTICLES DE FUMEUR

- Ne laissez jamais une cigarette allumée sans surveillance dans un cendrier.
- Ne fumez jamais lorsque vous êtes au lit ou en position couchée. Le danger de vous endormir avec une cigarette allumée est élevé, surtout quand vous êtes fatigué ou lorsque vous prenez des médicaments qui vous rendent somnolent.
- Ne laissez jamais personne fumer à proximité d'un réservoir d'oxygène, qu'il soit utilisé ou entreposé (s'applique également à la cigarette électronique).

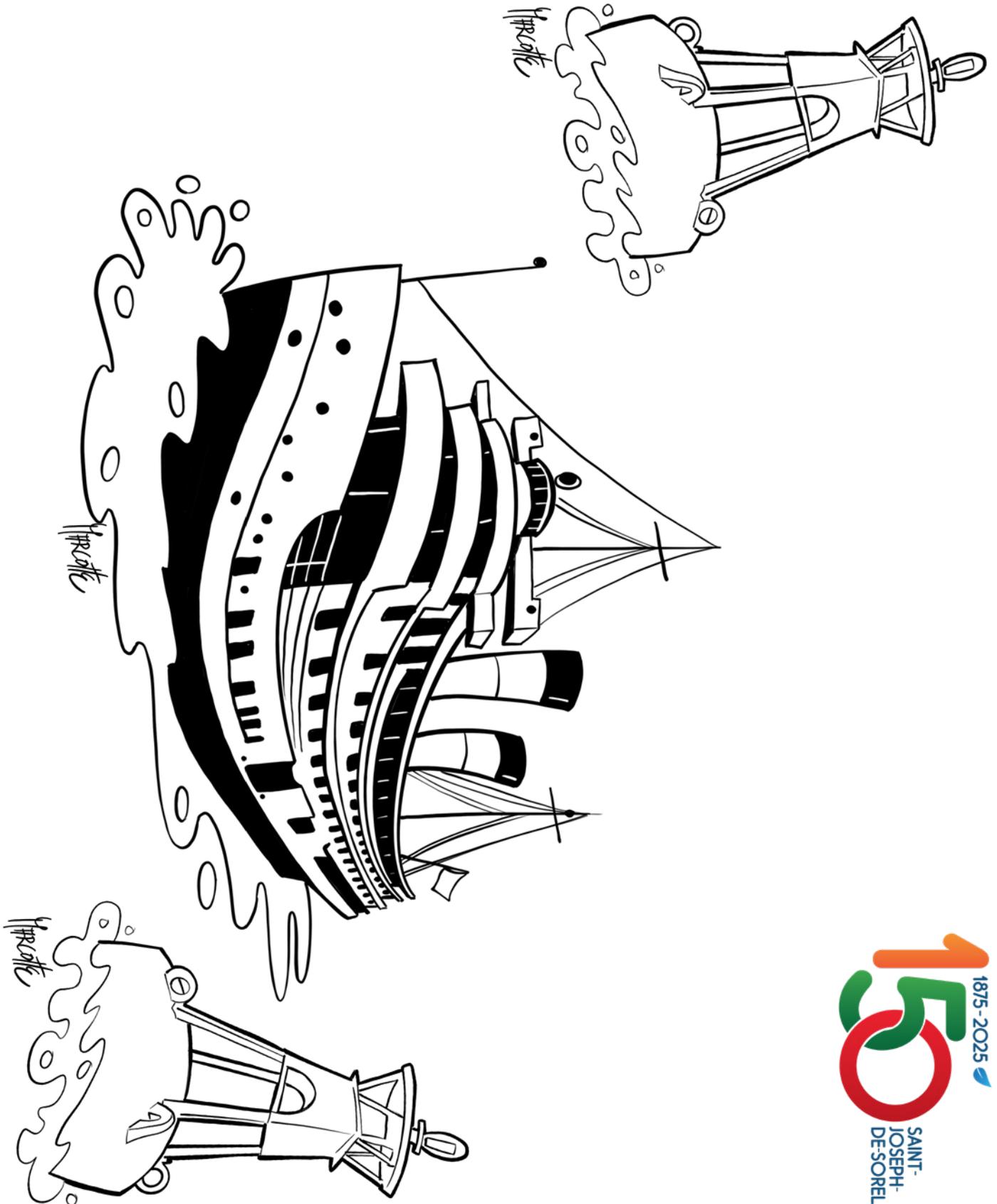
PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Ne laissez jamais une casserole ou un chaudron sans surveillance sur la cuisinière allumée.
- Utilisez une minuterie.
- Tournez les poignées des casseroles vers l'arrière de la cuisinière pour éviter des accrochages accidentels et des brûlures.
- Utilisez des mitaines de cuisine pour protéger les mains et les bras des brûlures.
- Ne déplacez jamais un poêlon ou une casserole en flamme.
- N'éteignez jamais un feu de cuisson avec de l'eau.

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Faites-vous un plan d'évacuation pour votre résidence.
- Ayez un téléphone près de votre lit et assurez-vous qu'il soit facile d'accès.
- Laissez lunettes, appareils auditifs et clés près de votre lit.
- Assurez-vous que les portes de sortie et les escaliers soient dégagés.

COLORIAGE

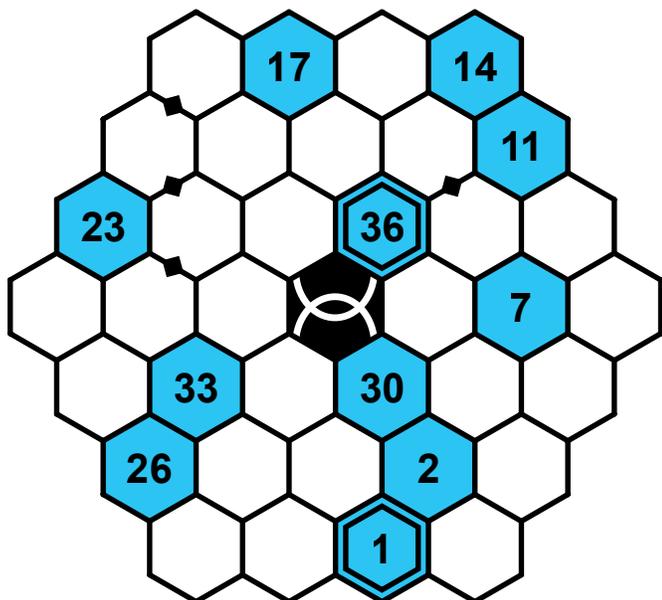


MOTS CROISÉS

E	P	C	M	O	B	E	U	Q	R	I	C	A	A	B
I	E	H	A	L	L	O	W	E	E	N	A	B	P	S
R	N	A	S	O	F	L	U	L	V	T	E	U	E	E
E	T	M	Q	G	E	A	A	G	E	R	U	O	R	C
D	E	P	U	I	R	V	L	U	I	I	Q	N	O	O
A	C	A	E	R	I	A	Q	A	L	E	I	R	S	N
R	O	G	S	T	A	N	S	P	L	M	S	E	R	E
B	T	N	S	P	A	R	M	T	O	O	U	A	E	C
F	E	E	T	B	E	A	U	U	N	Q	M	I	R	I
I	F	M	W	V	L	C	E	I	A	A	D	S	I	T
E	E	A	I	E	I	A	T	P	D	E	V	T	O	S
S	S	N	S	T	F	S	Y	A	M	A	D	I	F	I
T	N	E	T	R	E	C	N	O	C	Y	G	A	V	M
A	A	G	E	F	D	E	C	O	R	L	L	A	C	R
E	D	E	R	K	E	R	M	E	S	S	E	O	B	A

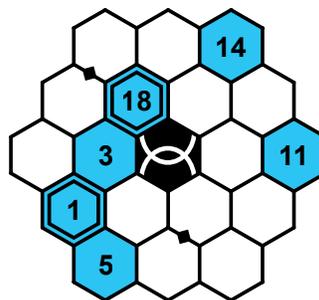
- | | | |
|--------------|-----------|-----------|
| AMPLI | CORSO | MUSIQUE |
| ANNIVERSAIRE | DANSE | NOCES |
| APERO | DECOR | NOUBA |
| ARMISTICE | DEFILE | OLYMPE |
| BAGAD | FERIA | PAQUES |
| BANQUET | FESTIN | PENTECOTE |
| BOUGIE | FESTIVAL | RAMADAN |
| BRADERIE | FIESTA | REVEILLON |
| CADEAU | FOIRE | RIGOLO |
| CARNAVAL | HALLOWEEN | ROYAL |
| CHAMPAGNE | KERMESSE | SPECTACLE |
| CIRQUE | MANEGE | TWISTER |
| COMEDIE | MASQUE | VIVANT |
| CONCERT | | |

RIKUDO

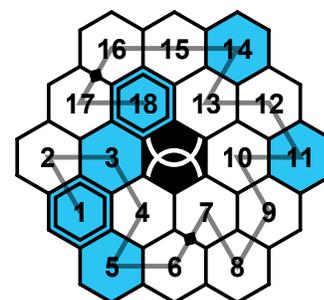


REGLES DU JEU

Complétez la grille avec les nombres à partir de 1 au dernier nombre de manière à former un chemin de nombres consécutifs. Le signe ♦ indique que deux cases voisines contiennent des nombres consécutifs.



Grille vide



Solution

SOLUTION DES MOTS CODÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A	V	L	N	C	H	E	M	O	T	G	U	S
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
R	I	X	F	B	Y	J	Z	D	P			

STC PIERRE-DE SAUREL



Société de transport collectif de Pierre-De Saurel

Grille tarifaire 2025

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
-----------------------------------	-----------------	---------------

DÉPLACEMENTS EN TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ ENTRE LES ZONES 1 ET 4

TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE Montant exact exigé		
1 passage	5,00 \$	3,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS Payable en ligne, à la STC ou aux points de vente autorisés		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	40,00 \$	24,00 \$
25 passages	88,25 \$	53,00 \$
Mensuel	87,25 \$	52,25 \$
PÉNALITÉ Payable à bord, en ligne ou à la STC		
Pénalité zone 1 (départ à l'origine de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel)	15,00 \$	9,00 \$
Pénalité zones 2 et 3 (départ à l'origine de toutes les autres municipalités de la MRC)	25,00 \$	15,00 \$
Pénalité zone 4 (départ à l'origine de Contrecoeur)	30,00 \$	18,00 \$

DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS CIRCUITS EXPRESS ET URBAIN

TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE Montant exact exigé		
1 passage	5,00 \$	5,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS Payable en ligne, à la STC ou aux points de vente autorisés		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	40,00 \$	24,00 \$
25 passages	88,25 \$	53,00 \$
Mensuel	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel (entre Saint-Roch-de-Richelieu et Longueuil circuit 751 seulement)	43,75 \$	26,25 \$
Abonnement illimité 2025** (circuit urbain seulement)	Gratuit	Gratuit

TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)

Flexible mensuel	157,00 \$	94,25 \$
------------------	-----------	----------

CARTE D'ACCÈS

Carte d'accès (taxibus et transport adapté)	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$
Carte d'accès (autobus)		

ZONES (TAXIBUS ET TRANSPORT ADAPTÉ)

- Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel
- Saint-Roch-de-Richelieu
Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert
- Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majello
- Contrecoeur

*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 16 ans
- Étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne à faible revenu et accréditée par le CABBR ou le GESTE.

POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyagent **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assume la surveillance.

La gratuité s'applique pour un maximum de 3 enfants par accompagnateur.

Pour le taxibus régional, les dossiers des usagers doivent être jumelés au préalable par le service à la clientèle.

**ABONNEMENT ILLIMITÉ 2025

Cet abonnement est gratuit pour les détenteurs de la carte d'accès autobus et permet des déplacements sur le circuit urbain (ligne 10) de façon illimitée pour toute l'année 2025. Le titre est disponible sur le portail de l'usager ou au Terminus des Promenades - STC. Les utilisateurs ne possédant pas de carte d'accès autobus doivent acheter leur passage à bord du véhicule.



- Terminus des Promenades - STC
450, boulevard Poliquin, local 650, Sorel-Tracy
- 450 743-3336 | 1 833 703-3336
- www.stcpierredesaurel.ca
- stcpierredesaurel

STC PIERRE-DE SAUREL

HORAIRE TAXIBUS RÉGIONAL

À COMPTER DU 19 AOÛT 2024



LUNDI AU VENDREDI

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 6 h 00 à 20 h 30

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

04:45	05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45
15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 À 4

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	19:15
20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15															

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:25	05:55	06:25	06:55	07:25	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:25	15:55	16:25	16:55	17:25	17:55	18:55
19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55															

DÉPARTS À L'ORIGINE DES ZONES 3 ET 4

04:45	05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:45
19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45															

SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 8 h 15 à 16 h 45

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

04:45	05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45
15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 À 4

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DES ZONES 3 ET 4

04:45	05:45	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Réservation possible jusqu'à 30 minutes avant l'heure du départ.

Réservation possible jusqu'à 40 minutes avant l'heure du départ.

Réservation avant la fermeture du Terminus des Promenades - STC pour les départs du soir et du lendemain matin.

* Le secteur du chemin des Patriotes et rues avoisinantes entre les limites de Sorel-Tracy et la montée Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel, est considéré en zone 1 (code 808).

** Le secteur du boulevard Fiset (route Marie-Victorin) et rues avoisinantes entre les limites de Sorel-Tracy et le rang Bellevue, Saint-Robert, est considéré en zone 1 (code 800).

ZONE 1	CODES D'ARRÊTS	ZONE 2	CODES D'ARRÊTS	JOURS FÉRIÉS	
Sorel-Tracy	1 à 4999	Saint-Roch-de-Richelieu	5000	HORAIRE DE FIN DE SEMAINE LES JOURS FÉRIÉS SUIVANTS : Jour de l'An Lendemain du jour de l'An Vendredi saint Dimanche de Pâques Lundi de Pâques	TERMINUS PROMENADES STC OUVERT/ FERMÉ Fermé Ouvert Ouvert Fermé Ouvert
Saint-Joseph-de-Sorel	1 à 4999	Sainte-Victoire-de-Sorel*	5500		
Sainte-Anne-de-Sorel	900 à 999	Saint-Ours	6000	Journée nationale des Patriotes Fête nationale Fête du Canada Fête du Travail Action de Grâce Veille de Noël Jour de Noël Lendemain de Noël Veille du jour de l'An	Ouvert Fermé Ouvert Ouvert Ouvert Ouvert Fermé Ouvert Ouvert
ZONE 3	CODES D'ARRÊTS	Yamaska	6500		
Massueville	7500	ZONE 4	CODES D'ARRÊTS		
Saint-Aimé	8000	Contrecoeur - résidentiel	9500		
Saint-David	8500	Contrecoeur - industriel	9501		
Saint-Gérard-Majella	9000	Contrecoeur - arrêts fixes	9502 à 9999		

RÈGLEMENTS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22)**;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22).**

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Le règlement municipal oblige tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements, dans le but de protéger des vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire un feu à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet. Le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle et doit être placé à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres de la limite arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

PERMIS

Vous devez vous procurer un permis **AVANT** de procéder à :

- Des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété; 
- L'ajout, la construction ou la rénovation d'un cabanon;
- L'installation d'une piscine; 
- La construction ou la rénovation d'un patio;
- L'abattage d'un arbre (excluant les haies de cèdre). 

Pour ce faire, il est requis de compléter une demande de permis et payer les frais associés à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, et ce, **au moins 1 semaine avant** la date prévue des travaux. Il est à noter qu'un délai doit être prévu pour le traitement de la demande.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

RÈGLEMENTS

Extrait du règlement numéro 399-2023 concernant la garde des animaux domestiques

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P38.002, r-2).

Il est interdit de garder un animal qui n'appartient pas à l'une des catégories suivantes :

1. Les chats;
2. Les chiens;
3. Les furets;
4. Les lapins;
5. Les poules;
6. Les oiseaux de cage;
7. Les poissons d'aquarium.

CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE

Il est interdit de garder dans un même logement, y compris les dépendances et le terrain, plus de deux animaux de chaque catégorie autorisée et à l'exclusion des animaux sauvages.

TRAITEMENT DES SELLES ANIMALES

Le propriétaire ou le gardien d'un animal domestique doit être muni, en tout temps, des instruments qui lui permettent d'enlever et de disposer des selles de l'animal d'une manière hygiénique lorsque l'animal se trouve sur une place publique ou ailleurs que sur le terrain sur lequel est situé le logement qu'il occupe.

Le gardien d'un animal domestique doit enlever immédiatement les selles que celui-ci laisse tant dans un lieu accessible au public que sur un terrain privé et ensuite en disposer de manière hygiénique.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Il est interdit d'inciter ou d'encourager un chien à attaquer une personne ou un animal d'une espèce visée par le présent règlement.

Tout chien de 20 kg et plus, à l'exception d'un chien d'assistance, doit porter un licou (harnais de tête) ou un harnais auquel est attachée la laisse sauf si le chien se trouve, avec l'autorisation expresse d'une personne responsable en droit de la donner :

- à l'intérieur d'un logement ou de ses dépendances;
- sur un terrain privé clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci.

Un gardien qui transporte un chien dans un véhicule routier doit s'assurer qu'il ne peut quitter ce véhicule ou attaquer une personne qui se tient près de ce véhicule et le gardien qui transporte un chien dans la boîte arrière ouverte d'un véhicule routier doit le placer dans une cage ou l'attacher de façon que toutes les parties du corps du chien demeurent, en tout temps, à l'intérieur des limites de la boîte.

NUISANCES

Constitue une nuisance et est interdit, le fait :

- pour un animal domestique, de causer un dommage à la propriété d'autrui;
- pour un chien, de se trouver sur un terrain de la Ville où un affichage indique que la présence des chiens est interdite;
- pour un chien, de se trouver dans une aire de jeux ou à moins de deux mètres d'une telle aire extérieure non clôturée, sauf si le chien est tenu en laisse et circule sur un trottoir ou sur une allée de circulation;
- pour un chat ou un chien, selon le cas, de miauler, d'aboyer, de gémir, de hurler ou d'émettre des sons de nature à troubler la paix ou la tranquillité du voisinage;
- pour un animal domestique, de fouiller dans les ordures ménagères, les déplacer, déchirer les sacs et de renverser les contenants;
- pour un animal domestique, d'être errant;
- pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un logement et de ses dépendances, de garder des animaux domestiques dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage ou de laisser ces animaux causer des dommages à la propriété;
- de nourrir un animal errant en distribuant de la nourriture ou en laissant de la nourriture ou des déchets de nourriture à l'air libre.

ENREGISTREMENT ET FRAIS

Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit conformément au Règlement d'application, l'enregistrer auprès de la Ville et obtenir une médaille que le chien doit porter afin d'être identifiable en tout temps et payer les frais annuels.

Les frais annuels sont non remboursables et s'appliquent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre suivant sauf lors de l'enregistrement initial, lesquels couvrent la période jusqu'au 31 décembre suivant.

INSPECTION

Le centre de service animalier municipal est désigné comme des inspecteurs aux fins des inspections visées à la sous-section 1 de la section V du Règlement d'application ainsi qu'au aux fins du présent règlement.

Un inspecteur peut, à toute heure raisonnable, visiter un terrain, un bâtiment ou une construction de même qu'une propriété mobilière ou immobilière afin de s'assurer du respect du présent règlement et cette personne doit s'identifier et exhiber le permis attestant sa qualité.

POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT INTÉGRAL, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DANS LA SECTION « ANIMAUX » DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.



Service animalier
Pierre-De Saurel et Régions

450 746-7272

HORAIRE

Lundi : 13h – 15h

Mardi : 10h – 12h & 13h – 15h

Mercredi : 10h – 12h & 13h – 15h

Judi : 10h – 12h & 13h – 15h

Vendredi : 10h – 12h & 13h – 14h

Samedi : 9h – 12h

Dimanche : Fermé

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

info.serviceanimalier@gmail.com

1687, route Marie-Victorin, local 105, Sorel-Tracy (QC) J3R 4R4

BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

RÉSIDUS VERTS



Les collectes de résidus verts s'effectueront les 1^{er} mai, 30 octobre et 13 novembre 2025.

BRANCHES



Les collectes de branches s'effectueront les 12 juin et 16 octobre 2025.

Les branches acceptées doivent avoir 5 cm (2 po) de diamètre maximum et être attachées en ballots d'un poids maximal de 25 kg (55 lb) et d'une longueur maximale de 1,5 m (5 pi).

MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue toutes les semaines soit, le jeudi, entre la période du 3 avril au 27 novembre 2025.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs stipule que vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période **hivernale du 5 décembre 2024 au 30 mars 2025** il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 16 h. Pour la période **estivale à compter du 2 avril 2025** il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Le service gratuit est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel sur présentation d'une preuve de résidence.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION : gypse, briques, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES : contenants, emballages et imprimés, en carton, papier, métal, verre ou plastique

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.

RÉSIDUS VERTS : branches, haies, feuilles, gazon, terre, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.

PNEUS

ENCOMBRANTS : meubles et électroménagers en fin de vie, incluant ceux contenant des halocarbures, tapis, toiles, polystyrène, etc.

ENCOMBRANTS : AUCUNE COLLECTE ENTRE DÉCEMBRE ET MARS



MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Meubles, électroménagers (sauf ceux contenant des halocarbures*), matelas, chauffe-eau, tapis roulés et attachés, toiles roulées et attachées, etc.
- ✓ Maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères (sans résidus de table), bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.

REFUSÉES

- ✗ Matériaux de construction, incluant portes et fenêtres, pièces d'auto, incluant pneus, appareils électriques et électroniques.

DISPOSITION DES MATIÈRES

En bordure de rue, sur votre propriété. Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans les remorques ne sont pas ramassées (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de se départir).

MISSION : RÉDUCTION !

Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée et constitue un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

Pour toute information concernant la gestion des matières résiduelles :

50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
Téléphone : 450 743-2703 | Téléc. : 450 743-7313
www.mrcpierredesaurel.com
mrc@pierredesaurel.com

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les déchets ne représentent que 10 % de ce que l'on génère. Tout le reste a un potentiel de réemploi, de récupération ou de valorisation.

Dans cette optique, et afin d'encourager davantage le tri des matières, vous devez vous procurer une étiquette au coût de 160 \$ par bac par année si vous utilisez un ou des bacs à déchets supplémentaires.

Chaque étiquette comprend un numéro de série et l'année d'imposition. Elle est obligatoire même si le bac à déchets supplémentaire n'est utilisé qu'une seule fois dans l'année. L'étiquette doit être collée sur la face avant du bac (surface orientée vers la voie publique – côté opposé aux roues), de façon à être bien visible pour le collecteur. Un feuillet explicatif est remis avec l'autocollant.

Dans une volonté d'encourager une meilleure récupération des matières recyclables et compostables, il n'y a pas de limite pour le nombre de bacs bleus et de bacs bruns.

ATTENTION! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 160 \$.



Hôtel de Ville

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 13 h

Nous sommes ouvert
sur l'heure du dîner

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h | 13 h à 17 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7 h à 12 h | 13 h à 17 h

Vendredi :
8 h à 12 h

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 20 janvier, 3 février, 10 mars et 7 avril 2025

Heure : 19 h début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Administration - Fermé

Du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

Le bureau sera donc ouvert au public le 6 janvier 2025.

Travaux Publics - Fermé

Du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.

Le Centre récréatif Aussant sera fermé au public les 24, 25, 26 et 31 décembre 2024, ainsi que le 1^{er} et 2 janvier 2025.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec – appel de service . . . 310-4141 ou *4141
Travaux publics (urgence) 911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY (450 780-5600)

Prévention administrative poste 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703

www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1 h et 6 h du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15 h 30 et 18 h 30, soit le 24 décembre 2024.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX (450 742-3744)

Garage municipal poste 212
Aréna (loisirs) poste 301

Piscine 450 742-1602
Centre communautaire 450 743-5431
Usine de filtration 450 743-7087
Service animalier Pierre-De Saurel et Régions 450 746-7272